



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Caen, le 3 juillet 2020

SOUS EMBARGO jusqu'au 6 juillet

COMMUNIQUE DE PRESSE

Inauguration du site de téléphonie mobile multi-opérateurs à Le Gast, commune déléguée de Noues de Sienne dans le Calvados

Le 6 juillet 2020, **Philippe Court, Préfet du Calvados**, inaugurera à Le Gast dans le Calvados un pylône de téléphonie multi-opérateurs déployé dans le cadre du New Deal Mobile en présence des représentants de la Fédération Française des Télécom

Ce site permettra ainsi aux habitants de la commune de bénéficier du très haut débit mobile (4G).

Cette inauguration s'inscrit dans le cadre du New Deal Mobile, accord historique de plus de 3Mds d'€ passé entre le gouvernement et les opérateurs afin de généraliser la 4G en contrepartie d'une réattribution sans enchères de bandes de fréquences et du gel des redevances associées aux exploitations desdites bandes.

Les principaux engagements

Parmi ces principaux engagements, **le premier est la 4G pour tous qui contraint les opérateurs, d'ici la fin de l'année 2020, à ouvrir un service 4G partout où ils ont un réseau existant. A la fin du premier trimestre 2020, 94 % de l'ensemble des sites mobiles dans le département du Calvados sont équipés en 4G.** Ce pourcentage était de 78 % au deuxième trimestre de l'exercice 2018.

Le deuxième concerne les axes prioritaires de transport. Les trois principaux opérateurs (Orange, SFR et Bouygues) ont l'obligation de couvrir l'intégralité des principaux axes de transport routier d'ici fin 2020, représentant plus de 55 000 km de routes sur le territoire français. Les axes prioritaires de transport, au sens du New Deal, comprennent l'ensemble des autoroutes ainsi que l'ensemble des axes qui dépassent le seuil de 5 000 véhicules par jour en moyenne.

Le troisième engagement porte sur la couverture de l'intérieur des bâtiments, d'où beaucoup de personnes téléphonent. La solution consiste donc à améliorer la couverture de ces lieux. Depuis la fin de l'année dernière, les 4 opérateurs ont ainsi mis en place la Voix sur Wi-Fi, soit la communication mobile via le Wi-Fi.

Le quatrième engagement concerne le dispositif de couverture ciblée, qui constitue l'axe principal du New Deal. Ce volet porte sur le déploiement de 5 000 sites par

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication**

Tél : 02 31 30 64 00

Mél : pref-presse@calvados.gouv.fr

Suivez-nous sur

www.calvados.gouv.fr



opérateur, à un rythme de 600 à 800 sites par an en France. **Dans la Calvados, ce sont ainsi 13 sites qui sont en déploiement ou déjà déployés dans ce cadre depuis le lancement du New Deal.** Ils ont été sélectionnés par un équipe projet départementale présidée par le Préfet de département. Sont également représentés au sein de cette équipe projet le Conseil départemental, l'Union Amicale des Maires du Calvados ou encore les opérateurs. La sélection d'un site par l'équipe projet entraîne son inscription dans un arrêté ministériel correspondant. À la suite de cette inscription, les opérateurs disposent d'un délai de 2 ans pour mettre en service commercialement les services de 4G correspondant.

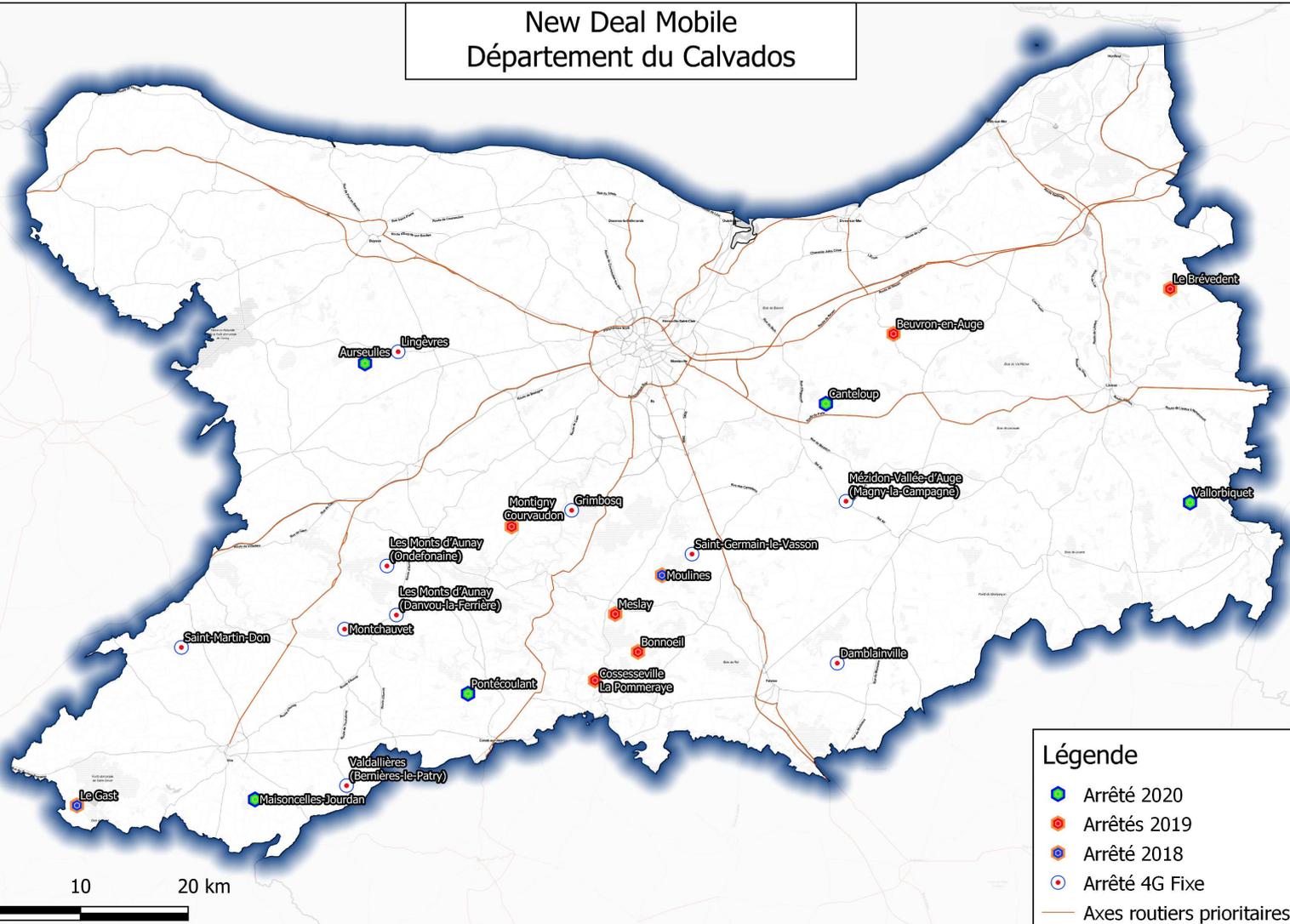
Le cinquième volet du New Deal consiste enfin à offrir un accès Internet grâce à la 4G fixe. Au lieu d'être connecté avec le cuivre ou la fibre, ou en attendant l'arrivée du cuivre ou de la fibre, il y a la possibilité d'intégrer une puce 4G dans une box. **Dans le cadre du premier arrêté 4G fixe daté du 23 décembre 2019, 10 sites 4G fixe sont actuellement en déploiement dans le département du Calvados.**

Au total, sur les volets 4G fixe et Dispositif de couverture ciblée ce sont ainsi 23 sites qui sont actuellement en déploiement sur le territoire départemental. Le New Deal est voué à se prolonger jusqu'en 2023-2024, permettant ainsi une montée en puissance du programme de lutte contre les zones blanches.

Toutes les obligations fixées aux opérateurs dans le cadre du New Deal sont contraignantes et contrôlées par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) qui pourra, en cas de non-respect des engagements des opérateurs, leur infliger des sanctions financières.

Le New Deal Mobile vise à lutter contre la fracture numérique en généralisant une couverture 4G de qualité. **Il s'inscrit dans une stratégie globale du gouvernement de désenclavement numérique des territoires,** matérialisée également par le soutien aux programmes de déploiement des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) portés par les départements. Au total, le Plan France Très Haut Débit a ainsi injecté plus de 3,3Mds d'€ dans ces plans à l'échelle nationale, **le Calvados bénéficiant quant à lui d'une enveloppe de 27M€.**

New Deal Mobile Département du Calvados



Légende

- Arrêté 2020
- Arrêtés 2019
- Arrêté 2018
- Arrêté 4G Fixe
- Axes routiers prioritaires

